



76eme Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

Point 81 de l'Ordre du Jour :

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Déclaration de la délégation du Cameroun

Madame la Présidente,

Ma délégation salue les efforts faits par le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et remercie le Secrétaire général pour son rapport y relatif.

Ma délégation relève que La mondialisation, dont certaines facettes se sont manifestées d'une façon plus prononcée ces dernières années, a provoqué l'apparition de nouveaux enjeux et de nouvelles problématiques. A cet égard, ma délégation félicite la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques chargée de l'exécution du Programme d'assistance, et lui sait gré des efforts déployés pour s'acquitter de diverses tâches comprenant notamment l'organisation et la conduite du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et des cours régionaux de droit international des Nations Unies, l'élaboration et la publication de la documentation, la conception et l'enrichissement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies et du site Web du Programme d'assistance.

Ma délégation appuie le Programme de bourses de perfectionnement en droit international qui offre aux professionnels des pays en développement et des pays émergents l'accès à une formation complète dans ce domaine et souhaite cependant que le nombre de participants à ce Programme soit revu à la hausse afin que les trois cours régionaux de droit international (pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes) puissent jouer leur rôle et permettent d'offrir des possibilités supplémentaires de perfectionnement en droit international.

Madame la Présidente,

S'agissant spécifiquement de l'Afrique, ma délégation est préoccupée par la restriction des places pour la participation au cours régional de droit international et souhaite fortement qu'il soit plus ouvert afin de donner la possibilité à plus d'apprenant d'y prendre part. La session qui s'est tenue à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba, du 11 février au 8 mars 2019 laisse un peu songeur, car, sur les 252 candidatures reçues, en provenance de 27 pays, seules 25 ont été retenues. A bien observer, tous les pays demandeurs n'y étaient pas représentés. Cette ouverture et flexibilité souhaitées sont d'autant plus importants que les thématiques abordées lors de ces séminaires qui vont de Introduction au droit international , à la recherche en droit international , le droit des traités , le droit et les institutions de l'Union africaine , en passant par la responsabilité des États , les relations diplomatiques et consulaires , le règlement pacifique des

différents internationaux , le droit de la mer , le droit pénal international, le droit international de l'environnement , le droit commercial international et le droit international de l'investissement sont très importants pour nos populations et nos pays dans la mesure où ils permettent non seulement de renforcer les capacités des apprenants, mais aussi leur permet de se frotter à d'autre expérience qui permettront à terme de constituer un réseau efficace. Aussi, ma délégation salue la résolution 73/201, de l'Assemblée générale qui a engagé le Secrétaire général à appuyer la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance et félicite la Division de la codification qui a entrepris des démarches dans ce sens .

Par ailleurs, tout en reconnaissant que les formations données de manière traditionnelle et sont irremplaçables tant elles permettent des débats approfondis, des échanges et des travaux de groupe ,ma délégation souhaite le renforcement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies , qui permet à l'Organisation de proposer à moindres frais une formation en ligne, à un nombre illimité de personnes et d'institutions du monde et contente le maximum face à une demande importante.

Madame la Présidente,

Ma délégation encourage la Division de la codification à poursuivre ses recherches en vue de rassembler, d'établir et d'imprimer les documents nécessaires à ses programmes de formation en droit international et lui sait gré des supports et documents pédagogiques, publications juridiques et d'autres documents de droit international fournis aux participants des pays en développement n'ayant qu'un accès limité à Internet afin de faciliter leurs recherches électroniques. Elle souhaite que l'accent soit également mis sur la recherche de financements qui permettraient de soutenir les participants des pays défavorisés et salue l'initiative de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer qui par son action permet aux jeunes apprenants de réaliser leurs rêves, contribuant ainsi à l'édification d'une communauté de juristes solide et avisée. Elle souhaite le foisonnement de telles initiatives.

En outre ,au moment où nous percevons de plus en plus les signes de raréfaction des ressources et que la tendance est à la restriction tous azimuts, ma délégation appelle au maintien , conformément aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/201, des ressources dans le budget ordinaire pour 2020 au chapitre 8 (Affaires juridiques), sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour mettre en œuvre les activités menées au titre du Programme d'assistance,

à savoir le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie, le Pacifique, l'Amérique latine, les Caraïbes, et l'enrichissement, la diffusion et l'actualisation de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

Madame la Présidente,

Dans la mesure où il procède à vulgarisation du droit international, ce Programme dans le cadre de ses activités devrait œuvrer afin de permettre aux participants de se confronter à certains aspects du droit international mondialisé. Par exemple, dans le cadre de ses travaux, il pourrait introduire des questions complexes liées à l'apparition de nouveaux acteurs du droit international, tels que les multinationales ou les entreprises transnationales, se pencher sur l'applicabilité de certaines normes de droit international dans les zones grises de ce droit, dans le cadre de conflits armés internes ou de troubles internes par exemple, finalement, essayer de résoudre des problèmes juridiques dans des contextes nouveaux, en matière de droits des travailleurs migrants, de liberté d'expression et de révolution des technologies de l'information, de déplacements internes massifs dans le cadre de guerres civiles, etc. De plus, ce programme pourrait envisager interagir avec divers partenaires tels les ONG ou les multinationales afin d'entreprendre des actions collectives, pour obtenir des informations et des financements. Ce serait une forme de travail coopératif qui permettrait de s'exporter au-delà des frontières et des réalités immédiates.

Par ailleurs, le programme dans sa quête de l'efficacité et de la modernité, pourrait envisager l'approche clinique pour la vulgarisation du droit international. Cette approche qui est une activité académique menée par des équipes d'étudiant(e)s sous la supervision directe de professeurs et de professionnels, permet aux participants de s'impliquer directement dans le traitement de dossiers, d'acquérir une expérience pratique du droit international et de se familiariser avec les défis méthodologiques et éthiques. Elle allie la pratique à la théorie et pourrait offrir une perspective nouvelle et utile à la compréhension des enjeux du droit international dans sa diversité. Cette piste envisageable devrait booster la dynamique actuelle et permettre entre autres de mieux initier au droit international et à certains grands enjeux du monde contemporain, sensibiliser le plus grand nombre en privilégiant une approche concrète des situations juridiques ainsi qu'une approche inductive. Tout en respectant le principe de liberté pédagogique des enseignants, elle permettrait de proposer des indications complémentaires pour la mise en

œuvre de chaque thème en invitant les facilitateurs à les aborder à l'aide d'exemples ou de situations concrètes.

Ma mon pays qui est pour la promotion de l'Etat de droit et son enracinement au niveau international, est sensible à toute initiative menée en faveur de la diffusion du savoir, et suit avec beaucoup d'attention les activités du Programme, dont il salue le travail abattu et l'encourage à faire mieux.

Je vous remercie de votre bienveillante attention